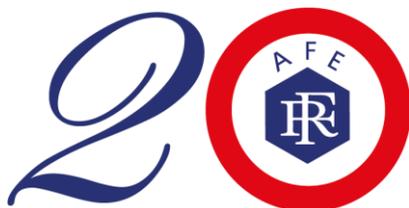


40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18 au 22 mars 2024



RESOLUTION COMMISSION/N°/22.03.2024

CASEAC/R-2/220324/GOUV

Objet : Analyse des besoins sociaux

VU :

- la Loi de juillet 2013 relative à la représentation des Français de l'étranger et notamment son article 3 rappelant qu'auprès de chaque ambassade pourvue d'une circonscription consulaire et de chaque poste consulaire, un conseil consulaire est chargé de formuler des avis sur les questions (...), économiques et sociales concernant les Français établis dans la circonscription.

Les conseils consulaires peuvent être consultés sur toute question concernant les Français établis dans la circonscription et relative à la protection sociale et à l'action sociale (...).

- le décret d'application de février 2014 relatif à l'application de ladite loi.

CONSIDÉRANT :

- qu'un rapport annuel sur la communauté française est établi par chaque poste consulaire et doit être présenté en conseil consulaire ;

- que chaque service social sur le territoire français réalise un document cadre de type « analyse des besoins sociaux ».

DEMANDE :

- que soit ajouté au rapport annuel sur la communauté française de chaque circonscription consulaire une analyse des besoins sociaux inspiré des recommandations de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCASS).

- que toutes les analyses soient remontées à la DFAE afin de comprendre le besoin global des Français de l'étranger d'un point de vue qualitatif et quantitatif.
- que la Commission des Affaires sociales, du Monde combattant, de l'Emploi et de la Formation soit consultée par la Direction des Français de l'étranger sur les orientations stratégiques en matière de politique sociale à destination des Français établis hors de France.
- que le décret d'application de février 2014 soit modifié en conséquence ou que des instructions spécifiques soient publiées.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	
Nombre de voix « pour »	13	86
Nombre de voix « contre »	0	0
Nombre d'abstentions	0	4

RÉPONSE